

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

F

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

CL 2022/31-FH
Avril 2022

AUX: Points de contact du Codex
Organisations internationales intéressées

DU: Secrétaire, Commission du Codex Alimentarius
FAO, Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie

OBJET: **DEMANDE DE PROPOSITIONS VISANT DE NOUVEAUX TRAVAUX ET/OU LA RÉVISION DES NORMES EXISTANTES**

DATE LIMITE: 1^{er} septembre 2022

OBSERVATIONS: À: **Copie au:**

Ms Marie Maratos Bhat International Issues Analyst US Codex Office US Department of Agriculture 1400 Independence Avenue SW 20250 Washington, DC, USA Courriel: ccfh@usda.gov	Secrétariat du Codex Commission du Codex Alimentarius FAO Viale delle Terme di Caracalla 00153 Rome, Italie Courriel: codex@fao.org
---	---

Généralités

1. La cinquante et unième session du Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire (CCFH) est convenue de demander au Secrétariat du Codex de publier une lettre circulaire sollicitant des propositions de nouveaux travaux et d'établir un groupe de travail physique sur les priorités de travail du CCFH, qui se réunira lors de la cinquante-deuxième session du CCFH (REP20/FH, paragraphe 120). La CL 2020/32-FH a été publiée avec une date limite fixée au 30 septembre 2021.

2. En raison de la pandémie de covid-19, la cinquante-deuxième session du CCFH a été reportée et s'est réunie du 28 février au 9 mars 2022, en mode virtuel, avec un ordre du jour abrégé qui s'est concentré sur les points prioritaires. Par conséquent, le groupe de travail sur les priorités de travail du CCFH ne s'est pas réuni. Cependant, à sa cinquante-deuxième session, le CCFH a reconnu la nécessité de planifier stratégiquement et dès à présent les prochaines sessions, tant concernant les nouveaux travaux potentiels que le besoin d'avis scientifiques. À sa cinquante-deuxième session, le CCFH a rappelé aux délégués qu'une lettre circulaire appelant à des propositions de nouveaux travaux serait communiquée après la cinquante-deuxième session du CCFH et est convenu d'établir un groupe de travail sur les priorités de travail du CCFH, présidé par les États-Unis d'Amérique, qui se tiendra conjointement avec la cinquante-troisième session du CCFH, dans le but d'examiner toutes les propositions de nouveaux travaux et de mettre à jour le plan de travail prospectif du Comité. (REP22/FH, paragraphe 105).

DEMANDE D'OBSERVATIONS

3. Les membres sont invités à proposer de nouveaux travaux pour examen par le groupe de travail physique susmentionné. Dans leurs observations, les membres doivent garder à l'esprit le «plan de travail prospectif» (voir REP20/FH, Annexe IV). Les propositions doivent être faites en conformité avec les *Critères régissant l'établissement des priorités des travaux* (voir le [Manuel de procédure du Codex](#)) et conformément à la « [procédure du Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire \(CCFH\) pour la conduite de ses travaux](#) » et envoyées aux adresses indiquées ci-dessus, avant le **1^{er} septembre 2022**.